

Titre IV : Cacaos et chocolats.

Santé et PNCAPT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 25/07/1976**Juridiction / Nature** DECRET**URL Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006097594>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] grasse de qualité loyale, saine et marchande, extraite soit directement de fèves de cacao, décortiquées, dégermées, soit de la pâte de cacao telle qu'elle est définie à l'article 16, et ayant subi ou non [...] autorisé par arrêtés concertés du ministre de l'agriculture et du ministre de la santé publique et de la population pris après avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France et de l'académie de médecine [...]

[...] abaissé, par arrêté concerté du ministre de l'agriculture et du ministre de la santé publique et de la population, pris après avis un conseil supérieur d'hygiène publique de France et de l'académie de médecine [...]

[...] le mode d'emploi est réglementé par arrêtés pris de concert, par les ministres de l'agriculture et de l'intérieur, sur l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France et de l'académie de médecine [...]

RÉFÉRENCE

DECRET du 25 juillet 1976, « Titre IV : Cacaos et chocolats. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006097594> (consulté le 30 août 2026).